



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Sissonne

SEANCE DU 15 JANVIER 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L' AISNE  
COMMUNE DE SISSONNE

Date de la convocation : 10 janvier 2019

Date d'affichage : 21 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian VANNOBEL, maire.

**Présents** : AVEZ Frédéric, BARDON Philippe, BORDIER Patrick, CAUJOLLE Sandrine, DUSSART Michel, GANDON Bernard, JACZMINSKI Sandrine, LEBÉE Pierre-Marie, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Sylvie, PIROZZINI Séverine, QUEHEN Marie-Pierre, RIOU Catherine, ROUAN Frédéric, VANNOBEL Christian

**Représentés** : DOUDOU Philippe par VANNOBEL Christian, LEMENUEL Sylvie par LEBÉE Pierre-Marie

**Absents** : PLUMET Fabien, RENAUX Sophie

**Secrétaire** : Madame CAUJOLLE Sandrine

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2019\_01\_15\_01 - Convention de mandat avec la Champagne Picarde pour la réalisation du diagnostic assainissement collectif des installations communales

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+2	15	0	2	0

La Champagne Picarde n'étant pas compétente en matière d'assainissement, il est nécessaire pour sécuriser la démarche de mutualisation, de signer entre les communes et la communauté de communes, une convention de mandat précisant les obligations respectives du mandataire (la Champagne Picarde) et des maitres d'ouvrages (communes volontaires) dans la conduite de ce diagnostic.

Après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions), **Le Conseil Municipal**,

**AUTORISE** le maire à signer une convention de mandat avec la Champagne Picarde pour la maitrise d'ouvrage déléguée des études diagnostiques d'assainissement collectif.

### 2019\_01\_15\_02 - Création d'une Commission de Délégation de Service Public

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	15+2	17	0	0	0

La Ville de SISSONNE envisage de déléguer la gestion de ces services eau et assainissement. Pour permettre, entre autres, d'ouvrir, d'analyser les offres remises par des sociétés, il est nécessaire de créer une commission de délégation de service public. La commission est composée du maire, trois membres titulaires et trois suppléants de l'assemblée, élus en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il y aura également le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la Concurrence (voix consultative). Les articles D. 1411-3 et D. 1411-5 du CGCT précisent les conditions d'organisation des élections et notamment les conditions de dépôt des listes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

**DECIDE** de créer une Commission de Délégation de Service Public de la Ville de SISSONNE à caractère permanent, pour la durée du mandat, qui sera compétente pour l'ensemble des services publics relevant des compétences communales.

**DEMANDE** au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission consultative de délégation des services publics locaux de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants),
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Monsieur le Maire jusqu'à l'ouverture de la prochaine réunion du Conseil Municipal au cours duquel il sera procédé à l'élection.

<b>2019_01_15_03 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2017</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+2	17	0	0	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

<b>2019_01_15_04 - Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+2	17	0	0	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

<b>2019_01_15_05 - APV programme 2019 - Rue Aristide Briand - Ruelle St Martin - Rue de la Blanchisserie</b>					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	15+2	17	0	0	0

Le Conseil Municipal de la Commune de Sissonne (Aisne) sollicite une(des) subvention(s) au titre du dispositif APV pour les travaux **Ruelle St Martin – VC 20 - Rue Aristide Briand – VC 4 - Rue de la Blanchisserie – VC 6**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **Le Conseil Municipal**,

**s'engage :**

- à affecter ses subventions à ces travaux et à les réaliser dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

### **Réponses aux questions posées lors du conseil municipal du 18 décembre 2018**

Prix de la place au columbarium : Après consultation du cabinet juridique, il est possible d'augmenter le prix de la place au columbarium et ainsi permettre une opération blanche. Le prix pourrait être de 800€ ; cela sera discuté lors de la prochaine commission finances.

Propriété de l'immeuble du Crédit Agricole : L'immeuble appartient dans sa totalité au Crédit Agricole et sera prochainement mis en vente.

## Divers

Mr le maire présente au conseil municipal 2 propositions d'avant-projet écoquartier « le vieux château ». Les deux plans présentés sont dans l'optique que la commune acquiert le terrain de Mr Vincelet (en succession).

Mr le Maire précise que la différence entre les 2 projets concerne la voirie. Mr le maire rappelle que les fouilles archéologiques ont commencé ce jour et sont pour l'instant rassurantes.

Mme Legrand fait remarquer que l'esprit d'un béguinage c'est de rassembler pas d'éloigner.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h05 .

**Fait à SISSONNE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,